

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
<a href="#">S/PV.7975</a> 16 juin 2017	Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali ( <a href="#">S/2017/478</a> )		Mali	Représentant spécial du Secrétaire général	Trois membres du Conseil (Bolivie (État plurinational de), Kazakhstan, Uruguay), tous les invités <sup>b</sup>	
<a href="#">S/PV.7991</a> 29 juin 2017	Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali ( <a href="#">S/2017/478</a> )	Projet de résolution présenté par la France ( <a href="#">S/2017/558</a> )	Mali		Trois membres du Conseil (France, Sénégal, Uruguay), Mali	Résolution <a href="#">2364 (2017)</a> 15-0-0 (adoptée en vertu du Chapitre VII)
<a href="#">S/PV.8040</a> 5 septembre 2017		Projet de résolution présenté par la France ( <a href="#">S/2017/748</a> )	Mali		Quatre membres du Conseil (Fédération de Russie, France, Italie, Ukraine)	Résolution <a href="#">2374 (2017)</a> 15-0-0 (adoptée en vertu du Chapitre VII)
<a href="#">S/PV.8062</a> 5 octobre 2017	Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali ( <a href="#">S/2017/811</a> )		Mali	Représentant spécial du Secrétaire général	Deux membres du Conseil (Bolivie (État plurinational de), Uruguay), tous les invités <sup>f</sup>	

<sup>a</sup> Le Mali était représenté par son ministre des affaires étrangères.

<sup>b</sup> Le Mali était représenté par son ministre des affaires étrangères, de la coopération internationale et de l'intégration africaine.

<sup>c</sup> Le Mali était représenté par son premier ministre.

<sup>d</sup> Angola, Égypte, Espagne, États-Unis, France, Japon, Malaisie, Royaume-Uni, Sénégal et Ukraine.

<sup>e</sup> Égypte, Espagne, États-Unis, Fédération de Russie, France (Présidente du Conseil de sécurité), Japon, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni, Sénégal et Uruguay.

<sup>f</sup> Le Mali était représenté par son ministre des affaires étrangères, de la coopération internationale et de l'intégration africaine, qui a participé à la réunion par visioconférence depuis Bamako.

<sup>g</sup> Le représentant de l'Algérie a été invité au titre de l'article 37, compte tenu du rôle de son pays en tant que Président du Comité de suivi de l'Accord.

## Amériques

### 16. La question concernant Haïti

Pendant la période considérée, le Conseil de sécurité a tenu huit séances, adopté deux résolutions en vertu du Chapitre VII de la Charte et publié une déclaration de son président sur la question concernant Haïti. Il a également tenu trois séances privées avec les pays fournissant des contingents ou du personnel de police à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), en application de la résolution [1353 \(2001\)](#)<sup>202</sup>. On trouvera dans le

tableau ci-après de plus amples informations sur les séances, notamment sur les participants, les intervenants et les décisions. En outre, les représentants des membres du Conseil se sont rendus en Haïti du 22 au 24 juin 2017<sup>203</sup>.

conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution [1353 \(2001\)](#) » ; voir [S/PV.7646](#), [S/PV.7786](#) et [S/PV.7914](#).

<sup>202</sup> Tenues les 16 mars et 10 octobre 2016 et le 4 avril 2017, au titre de la question intitulée « Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée

<sup>203</sup> Pour plus d'informations sur la mission du Conseil en Haïti, voir la section 36 (Mission du Conseil de sécurité) de la première partie et la section II. A. de la sixième partie.

Au cours de la période considérée, le Conseil a prorogé le mandat de la MINUSTAH à deux reprises, pour des périodes de six mois allant jusqu'au 15 avril 2017 et jusqu'au 15 octobre 2017 respectivement ; puis, lorsque le mandat de la Mission a pris fin, le Conseil a créé une nouvelle mission de maintien de la paix, la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH)<sup>204</sup>.

En 2016 et 2017, la Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti et Chef de la MINUSTAH a informé le Conseil de la situation en Haïti, des efforts faits par la Mission pour s'acquitter de son mandat et de la transition en cours vers la MINUJUSTH, qui venait d'être créée. En 2016, les débats du Conseil ont principalement porté sur l'instabilité politique en Haïti, qui était causée par les retards répétés dans la tenue de l'élection présidentielle et des élections législatives partielles et par les graves conséquences humanitaires du passage de l'ouragan Matthew en octobre 2016, tandis qu'en 2017, les débats ont surtout porté sur les modalités de la présence de l'Organisation dans le pays une fois les élections menées à bien de manière pacifique.

Les décisions prises par le Conseil pendant la période considérée ont reflété ces deux préoccupations principales. En 2016, le Conseil a demandé instamment aux acteurs politiques haïtiens de donner la priorité au rétablissement de l'ordre constitutionnel en menant à bien le processus électoral, et réaffirmé qu'Haïti se trouvait à un tournant important sur la voie de la consolidation de la stabilité et de la démocratie et qu'il était essentiel que les dirigeants politiques entament un dialogue, de façon qu'Haïti s'engage résolument sur la

voie d'une stabilité et d'un développement économique durables. Le Conseil a notamment souligné que des progrès durables devaient être faits pour ce qui était de renforcer l'état de droit, le secteur judiciaire et les capacités de la Police nationale d'Haïti et de s'assurer que celle-ci respecte le principe de responsabilité, et qu'il fallait également améliorer la situation des droits de l'homme<sup>205</sup>. En 2017, le Conseil s'est félicité de l'avancée majeure accomplie sur la voie de la stabilisation avec le déroulement pacifique des élections et le retour à l'ordre constitutionnel, le 7 février 2017, et a accueilli avec satisfaction l'évaluation stratégique présentée par le Secrétaire général et les recommandations de ce dernier concernant la présence et le rôle futurs des Nations Unies en Haïti<sup>206</sup>. En vertu du Chapitre VII de la Charte<sup>207</sup>, il a créé la MINUJUSTH pour aider le Gouvernement haïtien à renforcer les institutions de l'état de droit et les capacités de la police nationale et pour suivre la situation en matière de droits de l'homme, en rendre compte et l'analyser<sup>208</sup>. Le Conseil a également salué et apprécié l'adoption de la résolution 71/161 de l'Assemblée générale sur la nouvelle stratégie de lutte contre le choléra en Haïti de l'Organisation des Nations Unies élaborée par le Secrétaire général, qui prévoyait la fourniture d'une assistance et d'un soutien matériels aux collectivités touchées<sup>209</sup>.

<sup>204</sup> Résolutions 2313 (2016), par. 1, et 2350 (2017), par. 1 et 5. Pour plus d'informations sur les mandats de la MINUSTAH et de la MINUJUSTH, voir la section I (Opérations de maintien de la paix) de la dixième partie.

<sup>205</sup> Résolution 2313 (2016), par. 11, 13 et 16 à 23.

<sup>206</sup> Résolution 2350 (2017), deuxième et treizième alinéas. Voir aussi S/2017/223.

<sup>207</sup> Bien que la résolution 2350 (2017) ait été adoptée à l'unanimité, certains membres du Conseil ont contesté l'application du Chapitre VII. Voir S/PV.7924, p. 3 et 4 (Fédération de Russie), p. 5 (État plurinational de Bolivie) et p. 7 (Chine).

<sup>208</sup> Résolution 2350 (2017), par. 4 à 6.

<sup>209</sup> Ibid., dixième alinéa et S/PRST/2017/20, sixième alinéa.

## Séances : la question concernant Haïti

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
S/PV.7651 17 mars 2016	Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) (S/2016/225)		Neuf États Membres <sup>a</sup>	Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la MINUSTAH, Chef adjoint de la délégation de l'Union européenne auprès de l'ONU	Tous les membres du Conseil, tous les invités <sup>b</sup>	
S/PV.7789 11 octobre 2016	Rapport du Secrétaire général sur la MINUSTAH (S/2016/753)		Huit États Membres <sup>c</sup>	Représentante spéciale du Secrétaire général, Chef adjointe de la délégation de l'Union européenne	Tous les membres du Conseil, tous les invités <sup>b</sup>	

## Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité, 2016-2017

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
<a href="#">S/PV.7790</a> 13 octobre 2016	Rapport du Secrétaire général sur la MINUSTAH ( <a href="#">S/2016/753</a> )	Projet de résolution présenté par 16 États Membres <sup>e</sup> ( <a href="#">S/2016/862</a> )	Sept États Membres <sup>f</sup>			Résolution <a href="#">2313 (2016)</a> 15-0-0 (adoptée en vertu du Chapitre VII de la Charte)
<a href="#">S/PV.7920</a> 11 avril 2017	Rapport du Secrétaire général sur la MINUSTAH ( <a href="#">S/2017/223</a> )		11 États Membres <sup>g</sup>	Représentante spéciale du Secrétaire général, Chef adjointe de la délégation de l'Union européenne	Tous les membres du Conseil, tous les invités <sup>h</sup>	
<a href="#">S/PV.7924</a> 13 avril 2017	Rapport du Secrétaire général sur la MINUSTAH ( <a href="#">S/2017/223</a> )	Projet de résolution présenté par les États-Unis ( <a href="#">S/2017/313</a> )	Brésil		12 membres du Conseil <sup>i</sup> , Brésil <sup>j</sup>	Résolution <a href="#">2350 (2017)</a> 15-0-0 (adoptée en vertu du Chapitre VII de la Charte)
<a href="#">S/PV.8005</a> 18 juillet 2017	Rapport du Secrétaire général sur la MINUSTAH ( <a href="#">S/2017/604</a> )		Sept États Membres <sup>k</sup>	Représentante spéciale du Secrétaire général, représentant de la délégation de l'Union européenne	Tous les membres du Conseil, tous les invités <sup>h, l</sup>	
<a href="#">S/PV.8068</a> 12 octobre 2017	Rapport du Secrétaire général sur la MINUSTAH ( <a href="#">S/2017/840</a> )		Neuf États Membres <sup>m</sup>	Représentante spéciale du Secrétaire général, Chef de la délégation de l'Union européenne	Tous les membres du Conseil, tous les invités <sup>h</sup>	
<a href="#">S/PV.8070</a> 17 octobre 2017	Rapport du Secrétaire général sur la MINUSTAH ( <a href="#">S/2017/840</a> )					<a href="#">S/PRST/2017/20</a>

<sup>a</sup> Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Guatemala, Haïti, Mexique, Pérou et Saint-Vincent-et-les Grenadines.

<sup>b</sup> Le représentant du Pérou a pris la parole au nom du Groupe des Amis du Secrétaire général pour Haïti, qui réunit l'Argentine, le Brésil, le Canada, le Chili, la Colombie, les États-Unis, la France, le Guatemala, le Pérou, la République bolivarienne du Venezuela et l'Uruguay.

<sup>c</sup> Argentine, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Haïti, Mexique et Pérou.

<sup>d</sup> La Représentante spéciale a participé à la séance par visioconférence depuis Port-au-Prince.

<sup>e</sup> Angola, Argentine, Brésil, Canada, Chili, Colombie, États-Unis, France, Guatemala, Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Pérou, Ukraine, Uruguay et Venezuela (République bolivarienne du).

<sup>f</sup> Argentine, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Guatemala et Pérou.

<sup>g</sup> Argentine, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Espagne, Guatemala, Haïti, Mexique, Pérou et Venezuela (République bolivarienne du).

<sup>h</sup> Le représentant du Pérou a pris la parole au nom du Groupe des Amis du Secrétaire général pour Haïti, qui réunit l'Argentine, le Brésil, le Canada, le Chili, la Colombie, les États-Unis, la France, le Guatemala, le Pérou et l'Uruguay.

<sup>i</sup> Bolivie (État plurinational de), Chine, Égypte, États-Unis, Fédération de Russie, France, Italie, Japon, Kazakhstan, Royaume-Uni, Sénégal, Uruguay.

<sup>j</sup> Le représentant du Brésil s'est exprimé au nom de son pays, du Chili et du Guatemala.

<sup>k</sup> Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Haïti, Mexique et Pérou.

<sup>l</sup> Le Mexique était représenté par son Sous-Secrétaire aux affaires multilatérales et aux droits de l'homme.

<sup>m</sup> Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Haïti, Jamaïque, Mexique, Pérou et Venezuela (République bolivarienne du).